



# Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale  
24 janvier 2011  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 18<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 26 octobre 2010, à 10 heures

*Président* : M. Pierre..... (Haïti)

## Sommaire

Point 17 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information  
et des communications au service du développement

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-60265X (F)



Merci de recycler 

*En l'absence de M<sup>me</sup> Ochir (Mongolie), M. Pierre (Haïti), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10h 05.*

**Point 17 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement (A/65/64-E/2010/12, A/65/78-E/2010/68 et A/65/276)**

1. **M. Kārklīņš** [Sous-Secrétaire général à la communication et à l'information de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)], présentant le rapport du Directeur général de l'UNESCO sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies (A/65/276), dit que ce rapport explique comment les organismes des Nations Unies mettent en œuvre la communication pour le développement conformément à leur mandat. Il ajoute qu'il contient les recommandations de la onzième Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication pour le développement tenue en mars 2009.

2. Il n'existe pas de formule universelle qui permette de remédier à toutes les situations. Il faut donc que la communication pour le développement et les initiatives de changement social se fondent sur le contexte culturel, social et économique et s'y adaptent pour y répondre. Un développement durable réussi est fonction d'une communication qui place les personnes les plus touchées au centre des débats et des décisions nécessaires pour guider leur développement.

3. Quatorze ans après l'adoption, par l'Assemblée générale, de sa résolution 51/172 sur les programmes de communication pour le développement dans le système des Nations Unies, l'humanité est mieux équipée techniquement, non seulement pour diriger localement ses efforts en matière de communication pour le développement, mais aussi pour nouer de multiples coalitions internationales qui lui permettent de résoudre les grands problèmes mondiaux relatifs au développement durable (changements climatiques, crises de l'eau et de l'énergie, appauvrissement des ressources, etc.). La communication pour le développement peut ainsi prendre une dimension planétaire tout en offrant la possibilité d'une action coordonnée au niveau local.

4. L'exploitation des technologies de l'information et des communications (TIC) aux fins du développement durable requiert un cadre juridique favorisant l'accès à l'information, ainsi que l'engagement, de la part des organismes publics, de mettre ce cadre en application. Un processus de communication pour le développement transparent et ouvert à tous nécessite des lois assurant effectivement la liberté de l'information, ainsi que des mesures permettant d'informer systématiquement les citoyens de leurs droits, et les responsables publics de leurs obligations. C'est en partie à cause d'insuffisances dans ces domaines que les moyens de communication modernes jouent toujours un rôle économique relativement marginal à l'échelon local dans de nombreux pays. Il est temps de reconnaître le pouvoir de ces instruments et de les utiliser pour promouvoir la liberté.

5. La communication pour un développement durable devrait permettre aux gens d'utiliser tous les systèmes de communication pour analyser, débattre et agir plus librement aux fins de leur bien-être collectif, sans appauvrir les ressources nécessaires aux futures générations.

6. Il faut faire des efforts soutenus pour créer un environnement de communication pour le développement durable accessible à tous, ce qui, au niveau national, suppose : des médias libres, indépendants, pluralistes et professionnels, permettant l'instauration d'un dialogue et de débats ouverts; la possibilité d'accéder aux informations détenues par les organismes publics et les agents du développement; des journalistes très instruits et capables de replacer des faits complexes dans leur contexte social; une gouvernance transparente et soumise à l'obligation de rendre des comptes, qui encourage ainsi les débats publics; l'accès du grand public à une large gamme d'organes de communication; l'octroi non discriminatoire d'autorisations de créer des stations de radio locales et l'accès de tous, à faible coût, à Internet et aux services téléphoniques; une société ouverte qui permette à tous les groupes et à tous les secteurs de participer pleinement aux débats et aux processus de décision relatifs au développement.

7. L'initiative « Unis dans l'action » exige des organismes des Nations Unies qu'ils conjuguent leurs efforts pour aider les États Membres à favoriser la communication pour un développement durable. Certains outils de diagnostic, dont les indicateurs du

développement des médias de l'UNESCO, peuvent être utilisés pour évaluer le manque de moyens dans ce domaine et aider à favoriser la participation de tous à la planification nationale, notamment aux bilans communs de pays et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

8. Lors de l'élaboration des PNUAD dans les pays, il faudrait prêter attention, non seulement aux négociations entre les gouvernements et les organismes des Nations Unies, mais aussi au rôle des acteurs non étatiques et des organisations de la société civile, qui sont les vrais agents de la communication pour un développement durable. À cet égard, instaurer des Tables rondes interinstitutions des Nations Unies à l'échelle nationale serait un premier pas important.

9. **M. Stelzer** (Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations), présentant la note du Secrétaire général sur la poursuite des activités du Forum sur la gouvernance d'Internet (A/65/78-E/2010/68), dit que la cinquième réunion annuelle du Forum s'est tenue à Vilnius (Lituanie) du 14 au 17 septembre 2010. Le Forum a pour but de promouvoir le dialogue entre une large gamme de parties prenantes sur les questions internationales relatives à la gouvernance d'Internet. Il formule aussi des recommandations, lorsqu'il y a lieu, sur la façon dont il faudrait appliquer les politiques concernant Internet et sa gouvernance, mais il a vocation à être neutre et n'a donc pas de pouvoir de décision.

10. À sa dernière réunion, les parties prenantes ont dit que leur participation était utile et bénéfique parce qu'elle leur permettait d'examiner les problèmes communs et d'apprendre les uns des autres. En outre, le Forum influe indirectement sur les décisions prises par les organisations et les gouvernements, comme en témoigne notamment la prise en compte de ses travaux dans deux déclarations ministérielles, l'une du Conseil de l'Europe et l'autre de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques. À cet égard, l'intervenant note la multiplication des initiatives nationales et régionales du Forum depuis 2006 et souligne que si chaque région a des préoccupations et des priorités qui lui sont propres, l'accès à Internet est la première des priorités pour les pays en développement.

11. Certains participants ont estimé qu'il y avait lieu d'améliorer le vaste programme de travail du Forum et

de le faire porter davantage sur les principaux éléments de la gouvernance d'Internet. D'autres ont dit souhaiter qu'il prête davantage attention à certains aspects du développement et des droits de l'homme, dont la liberté d'expression, l'égalité des sexes et le coût et l'accessibilité financière d'Internet.

12. Après avoir examiné de façon approfondie les progrès accomplis par le Forum, le Secrétaire général a conclu qu'il fallait en proroger le mandat de cinq ans après sa date d'expiration, en 2010. De plus, il a recommandé à l'Assemblée générale de donner des avis au Forum quant aux questions de politique qu'il devrait examiner en priorité dans les cinq ans à venir et aux moyens de renforcer la coopération entre ses participants. Il a également prié l'Assemblée de faire établir, à sa soixante-sixième session, un rapport sur les mesures prises pour améliorer la structure, les fonctions et les activités du Forum.

13. Dans sa note, le Secrétaire général a recommandé que l'Assemblée générale encourage le Forum à créer des moyens pédagogiques et de formation qui fassent mieux prendre conscience des questions touchant la gouvernance d'Internet et les fassent mieux comprendre; que les États Membres fournissent des fonds pour accroître la participation des pays en développement aux travaux du Forum; et que les États Membres, ainsi que les organismes des Nations Unies, renforcent les capacités des pays en développement concernant la gouvernance d'Internet.

14. **M. Hamdi** [Chef de la Section des sciences et de la technologie de la Division de la technologie et de la logistique de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)], présentant le rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international (A/65/64-E/2010/12), dit que des progrès remarquables ont été accomplis dans la diffusion de la téléphonie mobile. En 2010, le nombre total d'abonnements à un réseau de téléphonie mobile a atteint 5 milliards. Pour la première fois, une grande partie des populations pauvres du monde a pu accéder à un moyen de communication interactif. Les applications non vocales – dont l'envoi et la réception de messages écrits et de photos, l'accès à Internet, les services bancaires sur téléphone portable et les services de micro-assurance – se sont développées rapidement dans les pays en

développement, y compris parmi les populations se trouvant « au bas de l'échelle sociale ».

15. Cela étant, seuls 18 % de la population des pays en développement et 2,4 % de la population des pays les moins avancés sont des usagers d'Internet. L'accès à Internet est limité par l'insuffisance des réseaux de télécommunications fixes, de l'électrification et du nombre de personnes possédant un ordinateur, ainsi que par le manque de sensibilisation et de personnel qualifié et des coûts élevés. Le débat sur la fracture numérique n'en est pas moins passé de la mesure de la connectivité de base à des questions telles que le haut débit, le contenu local et la protection des données personnelles. La cybersécurité est un défi mondial qui nécessite des solutions mondiales, mais au niveau national, les gouvernements sont responsables de la sécurité des infrastructures d'information d'importance critique.

16. Le contenu local en ligne est important et les gouvernements pourraient contribuer de façon décisive à faciliter l'accès au marché de tous les fournisseurs de logiciels et à faire transférer, dans le domaine public, des logiciels permettant de prendre connaissance des possibilités offertes par le marché. Il reste cependant beaucoup à faire; sans des interventions adéquates des décideurs à tous les niveaux, il y a de fortes chances que les nouvelles formes de TIC accroissent les inégalités plutôt qu'elles ne les réduisent. Les cinq prochaines années seront critiques à cet égard et toutes les entités concernées de l'ONU doivent continuer à s'employer, en collaboration avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile, à atteindre les objectifs fixés au Sommet mondial sur la société de l'information. Le suivi de la mise en œuvre des résultats du Sommet nécessitera des ressources importantes qui ne seront pas pleinement financées par le budget ordinaire et, à cet égard, les contributions financières de la Suisse et de la Finlande sont appréciées.

17. **Le Président** invite la Commission à engager le débat général sur le point de l'ordre du jour à l'examen.

18. **M. Al Hadhrami** (Yémen), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les TIC sont d'une importance capitale pour intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale et les aider à tirer profit de la mondialisation. Ces technologies offrent des possibilités considérables, non seulement

pour éliminer la pauvreté et promouvoir le développement socioéconomique, mais aussi pour combler le fossé technologique toujours grandissant entre pays en développement et pays développés. Pourtant, bien que les nouvelles technologies aient beaucoup progressé, la science et l'information, y compris les TIC, ne tiennent toujours pas leurs promesses pour la plupart des populations pauvres du monde. Il est donc indispensable de promouvoir le transfert de ces technologies dans les pays en développement.

19. Le Sommet mondial sur la société de l'information visait à relever le défi que pose la fracture numérique pour les pays en développement, et le Groupe des 77 et la Chine espèrent que la mise en œuvre de ses conclusions apportera les résultats souhaités. L'avènement d'une société de l'information est indispensable à la réalisation des objectifs de développement, parce qu'il peut réduire à la fois la fracture numérique et la fracture du développement.

20. Le Groupe des 77 prend note du rapport de la Commission du haut débit au service du développement numérique créée par l'Union internationale des télécommunications et l'UNESCO, qui prône le recours à des politiques favorables au développement du haut débit pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

21. Le Groupe attache beaucoup d'importance au Forum sur la gouvernance d'Internet et il est donc favorable à la poursuite de ses activités pendant une durée de cinq ans. Grâce à son caractère multipartite, le Forum a été très utile pour instaurer un dialogue ouvert sur les questions de politique publique liées à Internet, notamment en créant des forums régionaux sur la gouvernance d'Internet.

22. Le Groupe attend avec intérêt le rapport du groupe de travail devant être créé par la Commission de la science et de la technologie au service du développement, qui examinera les données adressées au Forum et les améliorations à lui apporter. Il souligne à ce propos qu'il faudrait que ce groupe soit établi de façon ouverte et sans exclusive, conformément à la résolution 2010/2 du Conseil économique et social, afin que toutes les parties concernées puissent participer à ses travaux. Il faudrait aussi veiller à ce que les parties prenantes des pays en développement

puissent participer à toutes les futures réunions du Forum.

23. Enfin, il faut combler les larges écarts restants concernant l'accès aux TIC et leur accessibilité financière. Il faut accroître la qualité et la quantité des infrastructures de télécommunication dans les pays en développement et mettre davantage l'accent sur la réduction du coût des TIC, notamment du raccordement à des réseaux à haut débit, et sur le renforcement de leurs capacités d'utilisation et d'application dans ces pays.

24. **M. Charlier** (Belgique), prenant la parole au nom de l'Union européenne; des pays candidats – la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie; des pays engagés dans un processus de stabilisation et d'association – l'Albanie, le Monténégro et la Serbie; ainsi que de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que deux éléments particuliers ont un impact majeur sur le développement et la réduction de la pauvreté: la gouvernance d'Internet et la fracture numérique. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis le Sommet mondial sur la société de l'information, le Forum sur la gouvernance d'Internet a pleinement démontré le bien-fondé du caractère consultatif et multipartite qui lui a été conféré pour résoudre les questions de politique publique et les difficultés liées à Internet. Le nombre élevé de ses participants – dont les gouvernements, le secteur privé et la société civile – a prouvé que la multiplicité des parties prenantes était adaptée au mode de fonctionnement – de la base au sommet – et à la diversité d'Internet.

25. L'Union européenne appuie la prorogation du mandat du Forum pour une nouvelle période de cinq ans et estime que le Forum devrait, au cours de son mandat actuel, poursuivre ses travaux en préservant ses principales caractéristiques et en continuant à respecter les dispositions du paragraphe 77 de l'Agenda de Tunis pour la société de l'information.

26. Une participation à distance accrue au Forum est bienvenue parce qu'elle permet aux parties prenantes ne disposant que d'un budget voyages limité d'en suivre les travaux. On peut se réjouir aussi de la plus grande priorité que le Forum accorde au développement en s'occupant de la question du renforcement des capacités et de celle de l'accès à Internet et de son coût financier. L'Union européenne

attend avec intérêt de débattre, dans le cadre du groupe de travail, d'autres améliorations éventuelles à apporter au Forum.

27. L'Union européenne appuie pleinement les recommandations de la Commission du haut débit au service du développement numérique, qui ont été présentées récemment au Secrétaire général. Le raccordement à des réseaux à haut débit et certaines technologies de l'information et des communications ont un effet de levier considérable et rapide sur tous les secteurs socioéconomiques. L'Union européenne est déterminée à appuyer les réseaux à haut débit, spécialement en Afrique, où un vaste groupement de partenariats s'est constitué pour appuyer le développement du secteur des TIC. Un certain nombre de projets phares ont été lancés et le financement de ces partenariats est assuré. De plus, les fournisseurs d'accès à des réseaux à haut débit sont disposés à accroître sensiblement leurs investissements, à condition que les gouvernements investissent dans la création d'un environnement favorable au développement du marché et du renforcement des capacités.

28. **M. Percaya** (Indonésie), s'exprimant au nom de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui s'aligne sur la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les réseaux d'information et de communications se développent de façon encourageante mais que l'accès aux bienfaits économiques et sociaux des nouvelles technologies reste inégal d'un pays à l'autre et à l'intérieur de chaque pays. En outre, les investissements dans les TIC, qui pourraient sensiblement stimuler la croissance et contribuer à réduire la pauvreté, ont souffert de la crise financière et économique mondiale. Il faut donc impérativement que s'instaurent une coopération régionale et internationale et des partenariats entre entreprises publiques et entreprises privées dans le secteur des TIC si l'on veut que celui-ci se développe pour le bénéfice de tous.

29. L'ASEAN, quant à elle, s'efforce de développer les réseaux d'information et de communications en Asie du Sud-Est pour y favoriser le commerce, les investissements, le tourisme et le développement et pour y accroître la compétitivité, la sous-région étant de plus en plus étroitement reliée à la région de l'Asie et du Pacifique et au monde. Le développement des infrastructures matérielles, des transports multimodaux et de l'accessibilité aux TIC est indispensable à la

réalisation de cet objectif, de même que l'appui aux infrastructures et aux logiciels juridiques. L'ASEAN cherche donc à coopérer avec d'autres organisations internationales et d'autres partenaires internationaux de développement, notamment au moyen d'un fonds de développement des infrastructures. De même, elle a constitué une équipe spéciale de haut niveau qui, de concert avec des organisations internationales compétentes, élabore un plan de diffusion des TIC à l'échelle régionale qui devrait déboucher sur la création d'une communauté de l'ASEAN d'ici à 2015.

30. **M. Aryal** (Népal), prenant la parole au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que les TIC apportent de nouvelles solutions aux problèmes de développement, en particulier dans le cadre de la mondialisation. Seulement, elles ne sont pas très abordables et l'on ne peut en disposer aisément dans les pays les moins avancés, qui sont structurellement handicapés et vulnérables aux crises intérieures aussi bien qu'extérieures. De plus, la crise économique et financière actuelle et les changements climatiques ont eu des effets négatifs sur leur diffusion et les investissements dont elles sont l'objet.

31. Si les TIC sont le moteur de la mondialisation, elles ont accru les inégalités entre les pays développés et les pays en développement, qui sont de plus en plus marginalisés dans ce secteur à croissance rapide. Il faut donc s'efforcer de réduire la fracture numérique dans les intérêts du développement durable. À cette fin, il est crucial de donner suite aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information, qui ont souligné qu'il importait de financer les TIC pour atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les OMD.

32. Les pays les moins avancés, en particulier, ont besoin d'un appui financier pour acquérir des TIC et des compétences et donc développer l'administration et le commerce en ligne. L'ONU devrait jouer un rôle directeur à cet égard, au moyen de partenariats avec toutes les parties prenantes. L'utilisation des TIC aux fins du développement devrait être une responsabilité mondiale partagée; un ordre de l'information et des communications juste, non exclusif et favorable aux pauvres devrait être au centre des débats sur le développement.

33. **M. Mwanyula** (Malawi), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit qu'actuellement, les pays africains intègrent les TIC dans leurs initiatives de

développement, vu qu'elles sont indispensables pour accélérer la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les OMD. Les programmes nationaux et régionaux exécutés à ce titre comprennent une initiative prise dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui permet de créer des réseaux informatiques à haut débit. Des progrès remarquables ont été faits en Afrique en matière d'information et de communications, en particulier pour ce qui est des activités bancaires, de la commercialisation, de l'agriculture, de l'éducation et de la santé.

34. L'intervenant appelle les partenaires du développement à appuyer cet élan pour qu'il puisse se maintenir. Les pays africains sont résolus à tirer profit de leurs partenariats avec eux en promouvant l'utilisation des TIC au niveau local, de la façon la plus efficace et la plus viable, et continueront à promouvoir les partenariats secteur privé-secteur public pour renforcer l'utilisation des TIC dans les initiatives de développement. Le Groupe des États d'Afrique est donc favorable au renouvellement du mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet.

35. **M. Adler** (Canada), prenant la parole au nom de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande (groupe CANZ), se dit favorable à l'intervention de multiples parties prenantes pour résoudre les problèmes d'Internet et de l'économie mondiale de l'information, sur laquelle Internet s'appuie de plus en plus. Le Forum sur la gouvernance d'Internet a démontré la validité de cette approche et constitue une instance de débat constructive et ouverte. De plus, sa réussite a été encore renforcée depuis 2005 par l'apparition de nombreux forums de ce type à l'échelle régionale et nationale. Le groupe CANZ est donc en faveur du renouvellement du mandat du Forum pour une autre période de cinq ans, sans modification substantielle de la structure du Forum. Il reconnaît cependant qu'il faut améliorer celui-ci, en particulier ses méthodes de travail, et trouve encourageants les efforts déjà entrepris à cette fin, comme suite aux suggestions faites à la réunion du Forum tenue à Charm el-Cheikh. Il se félicite de la résolution 2010/2 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci demande la création d'un groupe de travail chargé d'améliorer le Forum, et attend avec intérêt de participer aux travaux de ce groupe.

36. **M. Zhao** Xinli (Chine) dit que la société de l'information, qui a changé radicalement les modes de

production et de vie, devrait être centrée sur la population et le développement et ouverte à tous. Il faut cependant reconnaître qu'il y a, dans le domaine des TIC, un grand fossé entre les pays développés et les pays en développement, les moins avancés de ces derniers courant le risque d'être marginalisés en matière d'information. Le Forum sur la gouvernance d'Internet devrait donc renforcer la participation des pays en développement à ses travaux et accorder une place de choix aux questions de développement. Malheureusement, faute d'un appui financier régulier, il est difficile de garantir une participation suffisante des pays en question aux travaux du Forum. Il faudrait donc inscrire le budget du Forum au budget ordinaire de l'Organisation au cours des cinq années à venir.

37. La délégation chinoise s'interroge par ailleurs au sujet de la transparence et de la représentativité du Groupe consultatif du Forum; il faut encore améliorer les mécanismes du Forum, qui devraient être appuyés par un bureau efficace fonctionnant à moindres frais et dont la composition devrait être géographiquement équilibrée, conformément au paragraphe 78 de l'Agenda de Tunis.

38. La Chine détient actuellement le plus grand nombre d'utilisateurs d'Internet au monde, grâce à sa politique de réforme et d'ouverture, au développement durable de son économie et aux technologies de pointe et au savoir-faire disponibles sur la planète. Le développement de son secteur Internet a largement contribué à son développement économique et à l'amélioration de la qualité de vie de sa population. Le Gouvernement chinois continuera à promouvoir Internet, en l'administrant conformément au droit chinois et à la situation de la Chine, et à contribuer à son développement dans le monde.

39. **M. Galvani** (Brésil) dit que pour exploiter toutes les possibilités qu'offrent les TIC de favoriser la croissance économique et de contribuer à la réalisation des objectifs internationaux de développement, dont les OMD, l'ONU doit jouer le rôle de premier plan que le Sommet mondial sur la société de l'information lui a assigné. Comme, en outre, l'instauration d'une société de l'information ouverte, sans exclusive, diverse et fiable nécessite des décisions intergouvernementales démocratiques, elle devrait aussi être l'instance de débat privilégiée à cet égard.

40. Il faudrait combler la fracture numérique entre pays développés et pays en développement en créant

des mécanismes financiers propres à développer l'utilisation des TIC, actuellement insuffisants. Depuis la session que le Sommet mondial sur la société de l'information a tenue à Tunis en 2005, la mise en place de mécanismes propres à pallier les insuffisances de l'aide publique au développement en la matière, notamment du Fonds mondial de solidarité numérique, n'a pas suffisamment progressé. L'intervenant appelle donc les États Membres, en particulier les pays donateurs, à verser des contributions au Fonds. La coopération Sud-Sud est cruciale également pour le renforcement des capacités nationales concernant les TIC et devrait s'étendre, en particulier, à l'élaboration et à l'adoption de normes ouvertes concernant les logiciels et le matériel informatiques et de projets conjoints de recherche-développement et d'innovation.

41. Le Sommet mondial a mis en lumière le problème principal que pose la gouvernance d'Internet, qui devrait être multilatérale, transparente, démocratique et pleinement ouverte à toutes les parties prenantes, assurer une distribution équitable des ressources, faciliter l'accès de tous au réseau, assurer un fonctionnement stable et sûr de celui-ci et tenir compte du multilinguisme. Le Brésil reconnaît l'intérêt du Forum sur la gouvernance d'Internet et est tout à fait favorable au renouvellement de son mandat mais souligne qu'il y a lieu d'en améliorer le fonctionnement. Conformément au paragraphe 71 de l'Agenda de Tunis, il est aussi favorable au renforcement de la coopération, indispensable pour permettre aux gouvernements de s'acquitter, sur un pied d'égalité, de leurs responsabilités touchant les questions de politique publique liées à Internet.

42. Enfin, l'intervenant fait sienne la suggestion faite à une séance précédente, selon laquelle la Commission devrait débattre plus avant de la question des lois sur la liberté de l'information et de leurs implications, en se référant en particulier aux pays qui ont promulgué de telles lois.

43. **M. Al-Fayez** (Arabie saoudite) dit que son pays s'emploie à libérer progressivement le secteur des TIC et à créer une société de l'information et du savoir. Il a promulgué des lois et des réglementations pour accroître la cybersécurité et instaurer la confiance dans les transactions électroniques. Il s'est doté d'une politique scientifique et technologique nationale devant permettre la création, sur le long terme, d'une société de l'information et une économie du savoir. Il a pris également d'autres mesures, notamment pour

développer l'administration, le commerce et l'éducation en ligne, combler la fracture numérique et promouvoir la recherche, l'innovation et l'accès de tous à l'information dans le pays.

44. L'Université des sciences et de la technologie du Roi Abdallah, créée en 2009, est l'un des plus grands centres de formation technologique du Moyen-Orient. Elle partage ses découvertes avec des partenaires industriels, notamment par l'intermédiaire du Pôle d'excellence pour les applications industrielles des nanotechnologies, et vise à promouvoir le développement du pays et à répondre à ses besoins économiques et sociaux.

45. La création à Riyad de l'Institut du roi Abdallah pour les nanotechnologies témoigne de la volonté de l'Arabie saoudite d'investir dans les nouvelles technologies, importantes ressources économiques d'avenir pour tous les pays. Dans cet ordre d'idées, l'Arabie saoudite s'associe aux efforts qui sont faits à l'échelle régionale et internationale pour suivre l'évolution rapide du secteur des TIC.

46. **M. Schneider** (Suisse) dit que le Forum sur la gouvernance d'Internet a aidé les parties prenantes à mieux se comprendre et à prendre des décisions en meilleure connaissance de cause. En cinq années seulement, il a créé plusieurs partenariats et est devenu le principal élément moteur du renforcement des capacités de gouvernance d'Internet, en particulier dans les pays en développement. De son succès témoigne également le fait qu'il a donné naissance à plus d'une douzaine de forums, à l'échelle nationale et régionale, partout dans le monde.

47. C'est pourquoi la Suisse est d'avis, elle aussi, qu'il faudrait proroger le mandat du Forum d'une nouvelle période de cinq ans, pendant laquelle il pourrait continuer à évoluer au gré de ses participants. Il n'y a pas lieu d'en modifier radicalement la structure actuelle ou le mécanisme de financement; il faudrait plutôt, comme il est ressorti des récentes consultations de Charm el Cheikh, continuer à les affiner. À cet égard, l'intervenant rappelle la résolution 2010/2 du Conseil économique et social, dans laquelle le Président de la Commission de la science et de la technologie au service du développement a été invité à constituer un groupe de travail chargé d'améliorer le Forum. La Suisse invite tous les États Membres, ainsi que les autres parties prenantes, à s'associer à cette entreprise.

48. Le Forum sur la gouvernance d'Internet a prêté attention aux questions cruciales que sont les ressources et le développement d'Internet; il lui faut maintenant s'occuper de la question des droits de l'homme dans le cadre, non seulement de ses ateliers, mais aussi de l'une de ses sessions. Il pourrait aussi renforcer l'impact qu'il a déjà sur la participation des pays en développement aux débats sur la gouvernance d'Internet. Comme cela a été noté dans la résolution susmentionnée, le Forum et le renforcement de la coopération sont deux processus distincts mais complémentaires. La Suisse appuie pleinement le processus tendant à renforcer la coopération et estime que l'affaiblissement du Forum ou l'arrêt de ses activités retarderait le renforcement de celle-ci et serait donc un pas dans la mauvaise direction.

49. **M. Lo** (Singapour) dit que les TIC favorisent puissamment le développement en facilitant les relations, la synergie et la collaboration entre le secteur public et le secteur privé aux niveaux national, régional et international. Dans le secteur privé, l'accès à de bons pôles de communication et à de bonnes informations sur l'offre et la demande, les possibilités et les risques améliore les perspectives de croissance et de succès. Dans le secteur public, les TIC permettent à certains ministères d'agir avec une grande efficacité.

50. Les TIC constituent pour Singapour un moyen incontournable de renforcer sa compétitivité économique. L'Office de développement de l'information et des communications qu'elle a créé s'emploie, en collaboration avec des organismes publics et privés, à promouvoir l'utilisation stratégique des TIC dans des domaines tels que l'éducation, les soins médicaux, l'industrie manufacturière, la logistique, le tourisme, les transports, les loisirs et la finance. Elle coopère aussi avec divers organismes publics en vue d'accroître la portée et l'efficacité des services publics en ligne; à promouvoir les initiatives visant à rendre ces services disponibles sur des supports mobiles; et à concevoir des initiatives propres à encourager les ménages à faibles revenus, les personnes âgées et les personnes handicapées à acquérir un ordinateur et à se relier à Internet.

51. À plus long terme, les TIC renforcent l'éducation des jeunes générations. Grâce à elles, les étudiants et les enseignants ont accès à des informations plus abondantes que jamais, qu'ils peuvent organiser en fonction de leurs besoins. Elles peuvent aussi ouvrir les esprits en faisant connaître d'autres idées et aident

ainsi des personnes appartenant à des milieux différents à mieux se comprendre.

52. Le troisième plan-cadre de Singapour pour les technologies de l'information et des communications et l'éducation, qui couvre la période 2009-2014, a été conçu pour enrichir et transformer les techniques d'apprentissage scolaires et donner aux étudiants les moyens de réussir dans une économie fondée sur le savoir. Les programmes, les examens nationaux et la vie scolaire seront davantage centrés sur les compétences nécessaires au XXI<sup>e</sup> siècle et sur les moyens de communiquer avec persuasion et de travailler collectivement. Les étudiants devront faire usage des TIC pour chercher des informations, résumer des rapports, se renseigner mutuellement sur leurs travaux et travailler avec leurs camarades en classe et à l'extérieur de l'école. De leur côté, les enseignants s'informeront les uns les autres des techniques d'enseignement efficaces faisant appel aux TIC dans les salles de classe. Singapour ne ménage aucun effort pour faire connaître son expérience bénéfique de ces technologies aux autres membres de la communauté internationale.

53. **M. Sammis** (États-Unis d'Amérique) dit que les TIC sont indispensables pour promouvoir la croissance dont les pays en développement ont besoin pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour tirer un plein avantage de ces technologies, les États doivent protéger l'environnement qui les a rendues possibles et toutes les couches de la population doivent faire preuve d'innovation.

54. Le Forum sur la gouvernance d'Internet aide à répondre à ces exigences : toutes les parties prenantes au Forum participent, sur un pied d'égalité, aux débats sur l'évolution d'Internet et le Forum est une précieuse instance d'échange d'informations et de dialogue international sur les politiques publiques liées à Internet. Ses débats ont largement inspiré ces politiques à l'échelle nationale et internationale et ont aidé à donner une dimension mondiale à la gouvernance d'Internet.

55. Le Forum, qui concrétise à l'évidence les objectifs fixés par le Sommet mondial sur la société de l'information, est devenu une instance dynamique adaptée aux besoins de ses participants et il faut donc en renouveler le mandat. La délégation des États-Unis d'Amérique ne doute pas que de nouveaux moyens

d'accroître la participation des pays en développement aux travaux du Forum seront proposés et espère, dans cette perspective, qu'on insistera davantage encore sur les thèmes du développement et du renforcement des capacités à l'avenir.

56. **M. Borg** (Malte) dit qu'il appuie la recommandation tendant à proroger le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet jusqu'en 2015, année où l'on examinera la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information, et relève que les opinions favorables à cette recommandation sont très fortement majoritaires. La cinquième réunion annuelle du Forum, tenue récemment, a mis en lumière le fait que le renforcement des capacités, l'accès et le coût financier sont devenus des préoccupations de premier plan.

57. Malte progresse à grands pas dans la création d'un milieu favorable à l'utilisation des TIC dans toutes les couches de sa population et vise à devenir un pôle régional d'excellence des TIC, grâce notamment à l'élaboration d'un certain nombre de programmes de pointe. La création d'un cadre de compétences en ligne y est aussi actuellement à l'examen.

58. Au niveau international, Malte prend actuellement des mesures pour partager ses connaissances des TIC avec des organisations non gouvernementales se consacrant au développement et à l'aide humanitaire. De plus, son Gouvernement prête assistance aux pays en développement en coopérant avec eux dans différents domaines, dont le renforcement des capacités et les technologies, et en les aidant à élaborer des stratégies nationales d'exploitation des TIC, à se doter de réglementations en matière de télécommunication et à créer des services publics de formation et de consultation en ligne.

59. L'intervenant félicite le système des Nations Unies de faire prendre en compte la communication au service du développement par tous ses organismes, d'appuyer l'administration en ligne dans les États Membres et d'aider les pays en développement à exploiter les TIC pour améliorer les télécommunications dans le monde.

60. **M. Adik** (Inde) dit que les TIC ont véritablement révolutionné les modes de vie et les méthodes commerciales et fait du monde un village planétaire où les distances, les obstacles et les frontières n'ont plus de signification. Le téléphone portable, l'ordinateur personnel et Internet étant des instruments de

développement essentiels, il faut aider les pays en développement à en exploiter les avantages, conformément à l'objectif 8 du Millénaire pour le développement. L'Inde y contribue en les aidant à renforcer leurs capacités concernant les TIC.

61. Le taux de diffusion des téléphones portables dans le monde est maintenant de plus de 60 % – taux qui atteint les 100 % dans certains pays en développement –, ce qui montre que le développement des technologies peut progresser à pas de géant. L'Inde est l'un des pays qui connaissent un grand succès dans ce domaine, grâce à des politiques publiques dynamiques, qui ont aidé à brider les monopoles, à encourager une compétition ouverte et à promouvoir le développement de l'industrie téléphonique nationale. C'est pourquoi les coûts de téléphonie mobile y sont parmi les plus faibles du monde et l'Inde est un modèle pour les autres pays en développement.

62. Si les possibilités de la cybernétique sont sans limite et les avantages que présente Internet pour le développement dans le monde sont immenses, la cybercriminalité représente une grave menace pour la sécurité des systèmes d'exploitation des TIC. Il faut donc que les membres de la communauté internationale collaborent étroitement pour faire face à ces menaces transnationales. De plus, vu les grands écarts de coût financier et d'accessibilité d'Internet, il faut redoubler d'efforts pour combler la fracture numérique.

63. La délégation de l'Inde, qui se félicite du rapport du Secrétaire général paru sous la cote A/65/64-E/2010/12, demande à la communauté internationale de renforcer sa contribution financière et technique à la pleine mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information aux niveaux régional et international.

64. Le secteur des TIC entre pour une large part dans la croissance économique en Inde et, malgré la récession mondiale, est resté l'un des secteurs de l'économie indienne qui se développent le plus rapidement. Un ambitieux plan national d'administration en ligne prévoyant la création d'infrastructures matérielles, la mise en place de mécanismes institutionnels, l'élaboration de politiques et de normes et l'adoption d'un cadre juridique est d'ailleurs en cours d'application.

65. **M. Lakhali** (Tunisie) relève que l'Assemblée générale des Nations Unies a rappelé l'importance des TIC pour le développement à la Réunion plénière de

haut niveau sur les OMD qu'elle a tenue récemment et dont le document final (A/65/L.1) énonce des engagements clairs, consistant notamment à : promouvoir la fourniture et l'utilisation des TIC, notamment en les rendant financièrement plus accessibles aux pays en développement, et étendre et améliorer l'infrastructure des télécommunications de telle sorte qu'elle se prête à la mise en œuvre d'applications informatiques et télématiques plus modernes et rende possibles des avancées majeures en matière de connectique et de desserte de la population, ainsi qu'une forte augmentation des investissements consacrés à l'innovation et à la recherche-développement. La Commission devrait examiner tous les ans les progrès accomplis dans ces domaines.

66. Bien que l'on se rapproche de l'objectif consistant à rendre les TIC accessibles à tous, de nombreux problèmes de développement subsistent et de nouveaux commencent à se poser du fait de la crise économique et financière mondiale. Si la révolution des téléphones portables a aidé à réduire un aspect de la fracture numérique, la téléphonie mobile ne peut à elle seule régler tous les problèmes liés aux TIC et au développement. En particulier, l'accès à des réseaux informatiques à haut débit et le contenu des programmes requièrent une attention particulière, vu l'importance d'Internet pour une économie mondiale moderne et le besoin crucial de réseaux à haut débit pour la réalisation de nombreux objectifs socioéconomiques. Il faudra en outre veiller à intégrer les groupes marginalisés et désavantagés dans la société de l'information au moyen de formations et en créant des contenus de programmes adaptés aux contextes locaux et rédigés dans des langues appropriées.

67. La Tunisie est favorable au maintien du Forum sur la gouvernance d'Internet et souligne qu'il importe d'appuyer la participation des pays en développement à ses travaux en les aidant à résoudre les problèmes budgétaires qu'elle leur pose et à renforcer les capacités qu'elle nécessite.

68. Afin de sensibiliser davantage aux TIC, la Tunisie a pris d'importantes initiatives nationales, régionales et internationales. Elle a notamment accueilli la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information, tenue à Tunis en novembre 2005, et, tous les ans depuis 2006, le forum intitulé 'ICT for all', qui offre une bonne occasion aux différentes parties prenantes d'échanger des informations et de contribuer

à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial et de la Déclaration du Millénaire.

69. **M. Tag-Eldin** (Égypte) dit que les TIC sont indispensables à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Bien que leur utilisation et celle de la téléphonie mobile aient sensiblement progressé un peu partout dans le monde, y compris en Afrique, il faut redoubler d'efforts pour combler le fossé entre les pays développés et les pays en développement, en particulier les moins avancés, en ce qui concerne l'accès à Internet et le raccordement à des réseaux informatiques à haut débit. C'est encore plus vrai depuis l'éclatement de la crise financière et économique.

70. Il faudrait proroger l'actuel mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet d'une nouvelle période de cinq ans et le Forum devrait conserver son caractère multipartite, car il constitue une importante instance de débat sur les questions politiques liées à Internet et d'échange d'informations, de données d'expérience et de bonnes pratiques. Le Gouvernement égyptien a démontré sa volonté de promouvoir le dialogue sur les questions liées à la gouvernance d'Internet en accueillant la quatrième conférence annuelle des parties prenantes du Forum en 2009.

71. L'intervenant dit attendre avec intérêt le rapport du groupe de travail devant être créé par la Commission de la science et de la technologie au service du développement, qui examinera les améliorations à apporter au Forum conformément à la résolution 2010/2 du Conseil économique et social, et il souligne qu'il importe de veiller à ce que la création de ce groupe s'effectue de façon ouverte et sans exclusive. Les travaux de celui-ci aideront à améliorer les procédures de travail et l'organisation du Forum, notamment à renforcer les capacités de son secrétariat et à remédier aux insuffisances des travaux du Groupe consultatif multipartite et du mécanisme des consultations ouvertes. Ses délibérations fourniront des données utiles sur les questions de fond, notamment sur la nécessité de mettre davantage l'accent, dans le programme de travail et les débats du Forum, sur le développement et les ressources indispensables à Internet. Le groupe de travail devrait aussi formuler des recommandations quant aux moyens de renforcer la participation des parties prenantes des pays en développement à toutes les activités du Forum.

72. Le renforcement de la coopération concernant les TIC en est au point mort depuis cinq ans, sans raison apparente. L'intervenant espère que les consultations ouvertes à tous que le Secrétaire général doit lancer conformément à la résolution 2010/2 du Conseil économique et social permettront de faire progresser la coopération et que les gouvernements pourront ainsi remplir leur rôle et s'acquitter de leurs responsabilités relativement aux questions de politique internationale touchant Internet.

73. Pour conclure, l'intervenant souligne que l'Égypte a montré qu'elle était attachée au processus enclenché par le Sommet mondial en œuvrant sans discontinuer avec ses partenaires régionaux et internationaux à l'élaboration de l'agenda international du secteur des TIC, notamment en recommandant des priorités et des mesures. Elle a accueilli les première et deuxième sessions de la Conférence régionale panarabe sur le Sommet mondial sur la société de l'information et la Conférence ministérielle de l'Union africaine sur les technologies de l'information et des communications. Cette dernière conférence a examiné l'application du Plan d'action régional africain sur l'économie du savoir, qui vise à faire bénéficier pleinement l'Afrique des technologies de l'information et des communications d'ici à l'année 2015. Au niveau national, l'Égypte est en train de créer des infrastructures, des programmes et des politiques appropriés et les services de télécommunication sont devenus l'un des principaux moteurs du développement socioéconomique du pays.

74. **M. Igenbayev** (Kazakhstan) appelle les pays développés à remplir l'engagement qu'ils ont pris d'aider les États à exploiter les TIC pour atteindre les objectifs mondiaux de développement en accroissant l'aide financière et technique qu'ils leur apportent et en promouvant les échanges et la coopération avec eux. De plus, la communauté internationale doit trouver les moyens de combler la fracture numérique entre pays développés et pays en développement.

75. Il est indispensable, pour mettre l'information et le savoir au service du développement, que toutes les parties prenantes nouent des partenariats. Il faudrait aussi, parallèlement, que les pays formulent des politiques nationales d'information et de communication qui soient adaptées à leur situation. Les infrastructures et les ressources humaines sont importantes également.

76. L'accès aux TIC et leur utilisation effective sont importants pour le développement socioéconomique du Kazakhstan. Le Gouvernement kazakh encourage l'instauration d'un environnement favorable aux investissements et la création d'un cadre juridique, politique et réglementaire propice à la croissance et au développement économiques.

77. L'ONU devrait intervenir activement pour aider les pays en développement à se rendre mieux à même de tirer profit des TIC et à devenir parties prenantes d'une économie mondiale du savoir. À cet égard, le caractère multilatéral, démocratique et transparent du Forum sur la gouvernance d'Internet est précieux et devrait être préservé. La délégation du Kazakhstan est pleinement favorable à la prorogation du mandat du Forum pour une nouvelle période de cinq ans et estime, comme d'autres délégations, qu'il faudrait examiner les améliorations à apporter à la structure, aux fonctions et aux activités du Forum à sa sixième réunion, en 2011.

78. Un développement durable à l'échelle mondiale suppose que l'on transfère plus rapidement des savoirs et des technologies, en particulier les TIC, des pays développés vers les pays en développement. Les progrès substantiels du Kazakhstan dans le domaine de l'administration en ligne confirment qu'il est important pour un pays de se doter de capacités poussées en matière d'information et de communications, ainsi que de technologies industrielles perfectionnées et de ressources humaines qualifiées. Le Gouvernement kazakh a chargé tous les organismes publics du pays d'établir une présence sur le web et les usagers d'Internet peuvent actuellement accéder à divers services publics en ligne. Le Gouvernement prévoit de continuer à promouvoir l'utilisation des TIC aux fins d'activités sociales, d'accroître la transparence et la responsabilité des organismes publics et de renforcer les capacités humaines.

79. Soulignant l'importance d'une bonne éducation de base et des connaissances et compétences nécessaires dans la société de l'information, l'intervenant dit qu'en 2009, la plupart des écoles et des universités kazakhes étaient équipées d'ordinateurs de la dernière génération et avaient un bon accès à Internet.

80. La délégation kazakhe appelle toutes les parties prenantes à se montrer plus créatives, plus novatrices et plus coopératives afin d'édifier une société du savoir

qui soit harmonieuse, prospère, sûre et bénéfique à tous.

81. **M. Lukwiya** (Ouganda) dit que créer une économie du savoir dans les pays en développement à l'aide des TIC suppose des ressources financières et humaines considérables, des engagements à long terme, une coopération entre les parties prenantes et, surtout, l'assentiment de la population. L'Ouganda a accompli d'énormes progrès dans le cadre de l'application du Sommet mondial sur la société de l'information au niveau régional. À titre d'exemple, un réseau câblé national le raccorde désormais au réseau câblé Afrique australe-Afrique orientale (SEACOM), mis en service en juillet 2009.

82. Cependant, il doit faire face, au niveau national, aux difficultés communes aux pays en développement, c'est-à-dire un faible niveau d'initiation aux technologies de l'information; un accès insuffisant et inégal aux installations permettant d'utiliser les TIC; des coûts d'accès à Internet, au matériel informatique et télématique et à l'électricité initialement élevés; des contraintes culturelles et la faiblesse des revenus.

83. Il faudrait renouveler le mandat du Forum sur la gouvernance d'Internet, qui est l'instance appropriée pour débattre sans plus tarder de la réglementation à adopter pour assurer la sécurité et la stabilité d'Internet. Le Forum devrait aussi traiter d'autres problèmes, dont la protection des données personnelles et de la vie privée, l'accès et la diversité, la cybercriminalité et les mesures à prendre pour qu'Internet ne soit pas un outil du terrorisme. Bien que l'adhésion aux principes du Sommet mondial dans le domaine de la gouvernance d'Internet soit l'objet d'efforts sérieux et sincères, il reste encore un travail considérable à accomplir pour parvenir à un consensus sur la question.

84. En ce qui concerne l'Afrique, la plus grande priorité reste d'élargir l'accès de base aux TIC et de renforcer la gouvernance d'Internet sur le continent. Le Forum n'a pas de pouvoir de décision direct et ne dispose pas des moyens nécessaires pour apporter les solutions dont l'Afrique a besoin. Il faudrait que les pays en développement, dont ceux de l'Afrique, participent plus sérieusement à ses activités. Le secrétariat du Forum devrait trouver des moyens d'inciter leur gouvernement à prendre une part plus active à ses travaux.

85. **M. Kohona** (Sri Lanka) dit qu'il est nécessaire d'étudier de nouveaux moyens de combler la fracture numérique et de faire des TIC un levier du développement dans le monde entier. Le Forum sur la gouvernance d'Internet est un moyen viable de renforcer la coopération concernant ces technologies. La délégation sri lankaise appuie pleinement le caractère ouvert et multipartite du Forum et est favorable à la prorogation de son mandat pour une nouvelle période de cinq ans. L'Agenda de Tunis constitue un bon point de départ pour les débats intergouvernementaux sur Internet, et la cinquième réunion du Forum, tenue à Vilnius en septembre 2010, a encore renforcé la coopération internationale à cet égard. Le Gouvernement sri lankais se félicite que la gouvernance d'Internet au service du développement soit pour la première fois un thème d'une session principale du Forum mais souligne que celui-ci devrait pouvoir examiner les initiatives régionales en la matière.

86. Pour ce qui est des TIC, les politiques adoptées par Sri Lanka ont une approche multipartite. L'Office national des technologies de l'information et des communications formule et met en œuvre des stratégies et programmes applicables au secteur public comme au secteur privé. Son projet de développement de l'informatique, qui constitue le plan d'action national en la matière, est un partenariat secteur public-secteur privé visant essentiellement à créer les infrastructures, l'environnement et les ressources humaines nécessaires, à moderniser l'administration et les services publics, à utiliser les TIC aux fins du développement économique et social et à faire de Sri Lanka un pôle d'information, de communications et de savoirs en Asie du Sud.

87. Des progrès considérables ont été accomplis dans ces domaines : le pourcentage de personnes sachant utiliser un ordinateur est passé de 5 % en 2005 à près de 30 % actuellement et, dans son document d'orientation intitulé « Mahinda Chintana », le Président sri lankais s'est engagé à faire passer ce pourcentage à 50 % au cours des cinq ans à venir. Le Gouvernement tente aussi de combler la fracture numérique existant entre les différentes parties du pays, notamment à l'aide de centres ruraux d'initiation à l'informatique, entre autres projets éducatifs.

88. L'utilisation des TIC dans l'enseignement s'est révélée rentable. Il a été possible de réduire considérablement le coût d'achat des manuels en

orientant les étudiants vers des ressources en ligne. Avec l'aide de la Banque mondiale, un partenariat secteur public-secteur privé visant à mettre en place un réseau câblé à haut débit pour améliorer l'accès à Internet a été constitué. Le Gouvernement prévoit d'assurer l'accès de tous les ménages au réseau à des taux compétitifs au cours des trois ans à venir.

89. La délégation sri lankaise appuie les propositions énoncées dans le document A/65/276, selon lesquelles il faudrait élaborer, pour la Table ronde interinstitutions des Nations Unies sur la communication au service du développement, une stratégie de promotion de ce type de communication et il faudrait établir un cadre commun d'apprentissage et de connaissances en la matière. L'approche du système des Nations Unies concernant les technologies de l'information et des communications doit compléter les efforts nationaux.

90. **M. Abdulaal** (Bahreïn) dit que les stratégies nationales de son pays visent essentiellement à mettre les TIC au service du développement économique, social et culturel et à créer des technologies dans certains secteurs, dont la médecine, la santé et le bâtiment. Bahreïn attache une très grande importance aux technologies respectueuses de l'environnement, sans lesquelles il ne saurait y avoir de développement durable.

91. Dans l'enquête 2010 des Nations Unies sur l'administration en ligne, Bahreïn est classé 13<sup>e</sup> sur 192, selon l'index du développement de l'administration en ligne. C'est là une grande réussite, vu que l'Office national de l'administration en ligne n'a été créé qu'en 2007. Bahreïn est l'un des pays retenus pour accueillir un centre informatique régional visant à faciliter la réalisation des OMD et, grâce aux systèmes statistiques et de collecte de données qu'il est parvenu à élaborer, a procédé à son tout premier recensement de la population en 2010.

92. S'agissant de l'éducation et des soins de santé, Bahreïn a lancé un projet intitulé « Écoles du futur », qui vise à introduire des techniques de pointe dans l'enseignement, et son Ministère de la santé s'appuie sur l'informatique pour faire de la prévention, dispenser des soins de santé primaires et créer des réseaux de centres de soins et des services publics de santé.

93. Bahreïn se tient prêt à partager les fruits de son expérience en matière d'administration en ligne avec

toutes les parties intéressées et envisage avec intérêt de fournir des services de formation et de conseils, par l'intermédiaire de son Office national de l'administration en ligne, pour aider les pays à répondre à leurs besoins et à atteindre les OMD.

94. **M. Hannan** (Bangladesh) souligne qu'il est urgent de permettre aux pays en développement d'être parties prenantes à la vie économique mondiale, et de combler la fracture numérique entre eux et les pays développés. Pour assurer l'harmonie, la paix, la stabilité et la prospérité mondiales, il est indispensable que ces pays, en particulier les moins avancés d'entre eux, ne restent pas à la traîne.

95. Il faudrait donner suite sans délai aux résultats des sessions de Genève et de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information afin de résorber la fracture numérique et de mettre à profit les technologies de l'information et des communications pour réduire le déficit de développement dans le Sud. La délégation bangladaise attend avec intérêt le rapport du futur groupe de travail de la Commission de la science et de la technologie au service du développement, qui sera chargé d'améliorer les activités du Forum sur la gouvernance d'Internet. Elle convient qu'il faudrait proroger le mandat du groupe d'une nouvelle période de cinq ans mais souligne que la création du groupe devrait répondre à des critères d'ouverture et de représentation géographique équilibrée, en particulier des pays les moins avancés.

96. Le Gouvernement bangladais considère que l'accès universel aux TIC est l'un des principaux moyens d'atteindre ses objectifs de développement et d'atténuation de la pauvreté. Avec environ 60 millions d'abonnés à un réseau de téléphonie mobile et des réseaux de télécommunication couvrant près de 99 % de son territoire, le Bangladesh est prêt à passer à l'étape suivante en matière d'information et de communications. Le Gouvernement a déjà posé quelque 15 000 kilomètres de câbles à fibres optiques dans le but de raccorder tout le pays aux réseaux de télécommunications et se dote actuellement des infrastructures nécessaires à l'installation de réseaux à haut débit. Il envisage par ailleurs la création d'un fonds qui permettra à tous de se raccorder à ces réseaux en accordant des subventions de façon équitable, en particulier aux populations rurales.

97. Les inégalités d'accès à des réseaux à haut débit, de plus en plus importantes entre pays et entre régions

géographiques, sont un obstacle majeur à l'avènement d'une société de l'information pour tous dans le monde. Des transferts de technologies d'un coût abordable, qui permettent notamment d'élargir l'accès à des réseaux à haut débit et de renforcer les capacités à de faibles coûts, sont nécessaires pour que les pays en développement, en particulier les moins avancés, puissent tirer profit des technologies de l'information et des communications.

98. **M<sup>me</sup> Silveira** (Uruguay) dit que l'accès de tous aux TIC est indispensable pour assurer le développement et la cohésion sociale. De plus, les stratégies et les programmes éducatifs doivent proposer des solutions novatrices pour que l'on puisse répondre à la demande de main d'œuvre technique spécialisée.

99. Depuis 2007, le Gouvernement uruguayen applique un plan novateur financé par des fonds publics, le plan CEIBAL, en vertu duquel tous les élèves et les enseignants des écoles primaires se voient attribuer un ordinateur portable et les enseignants de ces écoles reçoivent une formation. Ce plan vise à permettre à tous d'accéder à Internet, que ce soit à l'école, dans les lieux publics ou chez soi, et de réduire la fracture numérique. Grâce à lui, actuellement, 96 % des élèves uruguayens ont accès à Internet et 371 000 ordinateurs portables ont été distribués. De ce fait, l'enseignement et l'apprentissage se transforment en profondeur, donnant à tous la possibilité d'accéder aux informations et aux connaissances indispensables à la création d'une société plus ouverte et moins asymétrique.

100. L'expérience de l'Uruguay vaut la peine d'être reproduite dans d'autres pays en développement faisant face aux mêmes difficultés que lui. La délégation uruguayenne appelle instamment la communauté internationale, en particulier l'ONU, à développer la coopération internationale pour promouvoir l'accès des pays et des secteurs sociaux les moins privilégiés aux technologies de l'information et des communications.

*La séance est levée à 13 heures.*